



## FAITES LA DIFFÉRENCE AVEC LE PARTENARIAT EDF - CAPEB

Vous souhaitez vous démarquer de vos concurrents ?  
En tant qu'adhérent à la CAPEB, vous pouvez faire valoir ce partenariat auprès de vos clients. Profitez de nombreux avantages pour votre entreprise et bénéficiez d'un accompagnement de votre CAPEB et d'EDF.



## QUE SONT LES **CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE** ?

- Ils reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.
- Ces certificats incitent à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie.



POUR EN SAVOIR PLUS ET  
BÉNÉFICIER DE CE PARTENARIAT,  
CONTACTEZ **VOTRE CAPEB**.



EDF SA  
22-30 avenue de Wagram  
75382 Paris Cedex 08 - France  
Capital de 1 463 719 402 euros  
552 081 317 RCS Paris  
[www.edf.fr](http://www.edf.fr)

Direction Commerce  
  
Tour EDF  
20 place de la Défense  
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2016 de l'électricité vendue par EDF :  
89,13 % nucléaire, 5,53 % renouvelables (dont 4,51 % hydraulique),  
1,44 % charbon, 2,58 % gaz, 1,32 % fioul.  
Indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



© 2018 - EDF - Crédits photos : © Shutterstock - Integer France TBWA Groupe - Avril 2018





## DÉVELOPPEZ VOS VENTES

### QUE VOUS APporte LE SITE PRIME-ENERGIE-EDF.FR ?

- Estimez le montant des primes de vos clients.
- Faites le suivi de vos dossiers travaux.
- Retrouvez vos outils de communication.



Dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie, le partenariat entre EDF et la CAPEB vous offre de nombreux avantages :

- pour mieux convaincre vos clients de réaliser leurs travaux, vous pouvez leur proposer la prime énergie d'EDF et le Prêt Confort Habitat DOMOFINANCE,
- pour gagner du temps, vous disposez du site : [prime-énergie-edf.fr](http://prime-energie-edf.fr),
- et pour chaque dossier validé, vous recevez une rémunération d'apport d'affaires.

## PRIME ÉNERGIE D'EDF

**COMMENT VOUS INSCRIRE ?**

- 1 Connectez-vous sur le site transmis par votre CAPEB départementale.
- 2 Créez votre compte.
- 3 Signez électroniquement la Convention d'apport d'affaires avec EDF.
- 4 Validez votre inscription en cliquant sur le lien d'activation envoyé par mail.
- 5 Accédez à votre compte.

## SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRAVAIL.

### Du côté de votre client...

- Votre client crée lui-même son dossier CEE sur le site [prime-énergie-edf.fr](http://prime-énergie-edf.fr).
- Il renseigne votre **code partenaire** que vous lui transmettez.
- Il transmet son **dossier finalisé** à EDF pour recevoir sa **lettre-chèque**.
- vous envoyez à EDF votre **facture**,
- vous recevez d'EDF votre **rémunération d'apport d'affaires**.

### BON À SAVOIR

- 1 Depuis votre espace dédié, générez des affiches et des étiquettes prix personnalisables.
  - 2 Imprimez des fiches produits.
  - 3 Accédez à toutes les offres Domofinance.
- [www.partenaires.domofinance.com](http://www.partenaires.domofinance.com)

### IMPORTANT

Pensez à alerter votre client : le devis doit être obligatoirement signé après son inscription sur le site prime énergie d'EDF. Et seulement après !



## PRÊT CONFORT HABITAT

- Une fois que vous êtes agréé par notre partenaire financier Domofinance, votre client accède aux offres de prêt. La décision d'accord du prêt est prise sous 48h.
- Une application vous permet de simuler les mensualités en quelques clics. Cette application a un taux de satisfaction de 99%\*.
- La somme empruntée est versée directement sur votre compte en 24h à la fin du chantier.

\*Source : Idéophone 2014

Pensez à télécharger votre appli gratuite « Domofinu », disponible sur Google Play ou sur App Store depuis votre smartphone ou votre tablette.



domofinance

## BOOSTEZ VOTRE ACTIVITÉ.